



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 81138

Texte de la question

Mme Brigitte Allain attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante du musée arménien de France. Ce musée, créé en 1953 par le président de la République, réunit la plus grande collection d'art arménien d'Europe, avec des collections reconnues d'utilité publique et réunies par les survivants du génocide de 1915. Depuis 2012, la situation du musée est fragilisée et ce dernier est privé des salles qu'il occupait depuis 1953. Ainsi, ses collections ne sont plus exposées au public. Cette situation inacceptable doit trouver une solution, d'autant que 2015 constitue une année de commémoration du centenaire du génocide arménien. Elle lui demande d'apporter des garanties sur l'avenir du musée arménien de France, afin de sauvegarder le patrimoine culturel et mémoriel arménien, qui constitue une richesse pour notre pays.

Texte de la réponse

Par arrêté du 24 avril 1953, le secrétaire d'État aux Beaux-Arts avait autorisé les amis du musée arménien de France à « mettre leurs collections en dépôt temporaire au musée national d'Ennery ». La fermeture du musée d'Ennery pour raisons de sécurité en 1996 a également entraîné la fermeture du musée arménien. Depuis la réouverture au public du musée d'Ennery en mars 2012, le musée arménien n'a pas pu être réinstallé dans ces espaces, que l'établissement public du musée national des arts asiatiques Guimet, dont relève le musée d'Ennery, souhaite rénover afin de mieux les valoriser. S'il a longtemps été autorisé à présenter ses collections dans le bâtiment du musée d'Ennery, dans des pièces distinctes, le musée arménien de France ne relève pas de ce musée national. Il s'agit en effet d'un musée privé, géré par une Fondation, qui n'a jamais demandé l'appellation « musée de France ». Cependant, compte tenu de l'intérêt de ces collections et de leur histoire, le ministère de la culture et de la communication a, depuis 2011, aidé la Fondation Fringhian à financer le stockage d'une partie de ses collections dans une réserve extérieure en attendant de pouvoir les déménager dans un nouveau lieu de conservation. La direction générale des patrimoines a également missionné l'inspection des patrimoines afin d'identifier une solution pérenne pour la présentation et la conservation de cette collection. Le rapport, remis en décembre 2014, souligne l'intérêt patrimonial de cette collection et propose plusieurs options pour une reprise des collections du musée arménien par une institution muséale ou culturelle. Au terme des études et contacts réalisés, il apparaît que le musée national le plus susceptible d'accueillir les collections du musée arménien, du fait de l'aire géographique qu'il couvre, de l'ampleur de ses activités culturelles, est le musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Le ministère de la culture et de la communication a donc proposé que le MuCEM organise une exposition de quelques-uns des chefs-d'oeuvre les plus significatifs de la collection. Cette exposition pourrait avoir lieu en 2016. En outre, la ministre a proposé que la collection puisse, à plus long terme, faire l'objet d'une convention de dépôt, donnant lieu à des modalités de présentation qui restent à définir, notamment dans le cadre de la refonte prochaine de la Galerie de la Méditerranée. Des discussions entre le président du musée arménien de France, le MuCEM et les services du ministère sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81138

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4236

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6152